



Fondation Afrikontakt Promotions

Education, Développement et Solidarité internationale

PLAN D'ACTION

FONDATION AFRIKONTACT PROMOTIONS

2019-2024

Date: 04-01-2021

Fondation Afrikontakt Promotions

Vennewaard 346

1824 KM Alkmaar (Pays-Bas)

info@afrikontakt.nl | www.afrikontakt.nl

Numéro d'enregistrement Chambre de Commerce(KvK): **37099849**

Numéro fiscal (numéro RSIN): **815050641**

Numéro de compte Bancaire / IBAN: **NL44 INGB 0009 14455 52**

Code SBI: **9002**

Contenu

| | | |
|-----|---|----|
| | Avant-propos | 3 |
| 1 | Introduction | 5 |
| 1.2 | Mission/Vision | 5 |
| 1.3 | Objectifs | 6 |
| 2. | Contexte de la Fondation Afrikontakt Promotions | 7 |
| 3. | Groupe cible | 7 |
| 4. | Conseil d'administration | 8 |
| 5. | Finances | 9 |
| 5.2 | Comment la Fondation collecte des fonds | 10 |
| 6. | La gestion et l'utilisation des actifs | 11 |
| 7. | Activités | 12 |
| 8. | Aperçu des données de la Fondation..... | 13 |
| 9. | Statut ANBI Fondation Afrikontakt Promotions | 14 |
| 10. | Communication | 16 |

Avant-propos

Présentation et plan d'action de la **fondation Afrikontakt Promotions** :

La **fondation Afrikontakt Promotions** a été fondée le 15 janvier 2002 à Castricum sur une initiative de Mr. Patrick Ngambi. La **fondation Afrikontakt Promotions** a été créée pour promouvoir la culture africaine aux Pays-Bas, avec pour objectif principal de montrer que l'Afrique c'est plus que le sida, la pauvreté et les guerres. Nous mettons l'accent sur les aspects positifs de la culture africaine en organisant des ateliers, des conférences et des spectacles dans les écoles, les quartiers et les festivals de quartier. Ces activités sont soutenues par les membres du **Djembé Band Zamana** sous la direction de Mr. Patrick Ngambi. La **fondation Afrikontakt Promotions** vise également à stimuler la compréhension mutuelle, le respect et le dialogue entre l'Afrique et l'Europe. Au Cameroun, nous développons des activités visant à promouvoir le bien-être des jeunes et des écoliers.

Saviez-vous que le système scolaire et la société au Cameroun et dans la plupart des pays africains sont réglementés de telle manière que, faute de moyens financiers, les enfants vulnérables n'ont pas la possibilité de se construire un bon avenir avec toutes les conséquences que cela implique ?

Nous connaissons tous les images de jeunes africains désespérés qui risquent leur vie en traversant la mer Méditerranée afin de s'exiler en Europe.

Nous pouvons résumer la cause du problème de ce désir de migration de la jeunesse africaine par les points d'intérêt suivants :

- Manque de travail / de ressources financières des parents
- Manque d'éducation / de formation
- Manque de travail pour les jeunes
- Manque de perspectives d'avenir pour les jeunes

Nous voulons nous attaquer à ce problème à la source et contribuer à l'éducation/formation des futures générations et dirigeants africains en guidant les enfants dès la maternelle en coopération avec les parents et les écoles.

Pourquoi ce Plan d'Action ?

Une fondation est tenue de faire établir un acte notarial (également appelé statuts), dans lequel sont notamment précisés les dirigeants, l'enregistrement auprès de la Chambre de commerce et l'enregistrement auprès des autorités fiscales suivront. Une fois cet acte établi, Il est fortement conseillé de rédiger un plan d'action.

Un plan d'assurance est également nécessaire pour obtenir le statut d'Institution de Prestations Générales (Algemene Nut Beogende Instelling, ANBI).

Les exigences de l'ANBI ont été prises en compte lors de l'élaboration de ce plan d'action.

Le statut d'ANBI présente l'avantage que les organisations et les particuliers peuvent déduire leurs dons de l'impôt et que la fondation est préservée du paiement de l'impôt sur les dons et les donations.

Ce plan donne un aperçu de la situation:

- Mission, vision et objectifs de la fondation
- Travaux (activités) de la fondation
- Finances
- La façon dont la Fondation collecte des fonds
- La gestion des actifs de la fondation

- L'utilisation des actifs de la fondation
- Le fonctionnement du conseil d'administration

Le président conseil d'administration de la **fondation Afrikontakt Promotions** est **Mr. Patrick Ngambi**

1.Introduction

La **Fondation Afrikontakt Promotions** est confrontée à des défis majeurs dans les temps à venir. Les défis sont la recherche de sponsors, les dons, les cadeaux, la renommée nationale et internationale, la mise en place d'un réseau. Ces activités sont nécessaires si la Fondation veut atteindre ses objectifs. Cela exige de la persévérance, de l'engagement et un objectif clair.

Avec ce plan politique, le Conseil d'Administration indique clairement comment il envisage l'avenir et quelles mesures il veut prendre pour faire connaître la **Fondation Afrikontakt Promotions** au niveau national et international.

L'objectif est que la Fondation, en coopération avec des tiers, devienne un point de contact national et international sur ce groupe cible.

Le Conseil d'Administration de la **Fondation Afrikontakt Promotions** est favorable aux initiatives et aux personnes qui poursuivent les mêmes objectifs. La Fondation estime qu'il est important que nous soyons conscients des initiatives et des informations de chacun, afin de partager nos expériences respectives. Ceci afin d'obtenir un meilleur résultat.

1.2 Mission/vision

La **Fondation Afrikontakt Promotions** propose une société dans laquelle les jeunes en Afrique ont la possibilité d'aller à l'école et d'y construire leur avenir au lieu de considérer le voyage en Europe comme une option. Cette ambition peut être réalisée en dotant les parents, les écoliers, les établissements scolaires, les jeunes et les individus des compétences nécessaires et appropriées afin qu'ils puissent aller à l'école dans leur propre environnement où le respect, l'intérêt, la solidarité, l'engagement et l'implication sont une réalité.

La **Fondation Afrikontakt Promotions** se concentre sur les jeunes en Afrique et s'efforce de mieux les préparer pour l'avenir. L'éducation, l'émancipation et l'éducation sont cruciales à cet égard. Le comportement, les sentiments et les pensées du groupe cible sont essentiels. Avec l'aide de bénévoles ici aux Pays-Bas et au Cameroun, la **Fondation Afrikontakt Promotions** s'engage à aider les parents, les enfants et les établissements de formation de jeunes à acquérir des connaissances et des compétences, à développer des aptitudes et à mener une carrière réussie.

1.3 Objectifs

L'objectif premier de la Fondation est de promouvoir la culture africaine aux Pays-Bas et d'apporter une aide matérielle et financière aux écoliers, aux jeunes, aux parents et aux administrateurs scolaires vivant à Douala (Cameroun). En particulier, la Fondation s'engage à fournir des aides de différentes natures aux enfants en difficulté.

Nous voulons atteindre notre objectif qui se résume aux points suivant:

- Faire des efforts pour trouver des sponsors en organisant divers événements
- Organisation de journées de promotion
- Organiser les actions annuelles pour la collecte de fond et de matériel didactique
- La collecte et la distribution de divers articles pouvant servir aux institutions s'occupant d'enfants défavorisés
- Soutenir (financièrement et matériellement) des projets visant à améliorer les conditions de vie des enfants défavorisés
- Fournir des informations sur l'objectif et la méthode de travail de notre fondation par le biais des médias ainsi que lors de réunions de groupe. Ceci afin de sensibiliser aux besoins des enfants défavorisés.
- Un compte rendu financier annuel complet à nos sponsors

2. Contexte de la Fondation Afrikontakt Promotions

La **Fondation Afrikontakt Promotions** a été fondée le 15 janvier 2002 à Castricum. L'objectif général de la **Fondation Afrikontakt Promotions** est d'œuvrer pour une société dans laquelle les citoyens interagissent en harmonie les uns avec les autres et contribuent ainsi à une intégration équilibrée aux Pays-Bas. La **Fondation Afrikontakt Promotions** essaie, par ses projets et ses activités, de réaliser certains objectifs pour les jeunes, les personnes âgées défavorisées. La **Fondation Afrikontakt Promotions** est active dans la société néerlandaise. Elle organise ou prend part à des activités sociales, culturelles et civiques. Elle contribue aussi manière significative à étendre le réseau social des personnes qui prennent régulièrement part aux activités que nous organisons. La **Fondation Afrikontakt Promotions** joue donc le rôle de point de rencontre et d'échange.

Dans ce contexte, nous sommes actifs dans plusieurs villes à travers les Pays-Bas, à savoir : Krommenie, Hoofddorp, Amsterdam, Alkmaar et Zaandam. Il est important pour nous de pouvoir développer des activités culturelles et sociales dans différents endroits afin d'atteindre un groupe cible plus large et diversifié.

Les activités qui se déroulent dans les différents locaux de la **Fondation Afrikontakt Promotions** sont des cours d'art, de musique, de médias, linguistique, des ateliers thématiques, des expéditions, du sport, des soirées café et des petits-déjeuners, des événements de quartier, etc.

Dans tout cela, nos bénévoles et sponsors jouent un rôle clé. Nous apprécions tout particulièrement leur confiance et leur engagement et nous nous consultons souvent les uns les autres. Ensemble, nous espérons mener des activités ludiques et d'intérêt général pendant de nombreuses années.

3. Groupe Cible

Le groupe cible aux Pays-Bas est constitué de tous les Néerlandais qui aiment être actifs dans la culture africaine.

Le groupe cible au Cameroun est constitué des écoliers et de leur environnement immédiat, tels que leurs parents/tuteurs et la Direction des écoles.

4. Conseil d'Administration aux Pays-Bas

Le Conseil d'Administration aux Pays-Bas est composé des membres suivants :

| | |
|----------------|--------------------------|
| Président: | Patrick Ngambi |
| Trésorier: | Joseph Mfomou |
| Secrétaire: | Conny Olde Olthof |
| Communication: | Merel Louter |
| Conseiller : | Roger Nyang Toppo |
| Conseillère: | Fenna Bom |
| Conseillère: | Suze van Beek |
| Conseiller: | Lex Verzijlbergen |

4.1. Conseil d'Administration à Douala (Cameroun)

Le Conseil d'Administration à Douala (Cameroun) est composé des membres suivants:

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Présidente et trésorière: | Chantale Lobe |
| Vice-président: | Francois Cyrille Ntone Easo |
| Directeur de l'école: | Directeur Mboh John |
| Propriétaire de l'école | Koffi Djoh Charles |
| Conseiller: | Didier Mathieu Massin |
| Conseillère: | Thérèse Manuella Medoua Mbarga |
| Conseillère: | Marie-Claude Monny |

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Afrikontakt Promotions sont des volontaires et ne reçoivent aucune rémunération. Ils participent sous la base du volontariat.

5. Finances

Le premier projet de la **Fondation Afrikontakt Promotions** à Douala est le soutien de l'école Privée Laïque de Bonantonè. Pour réaliser ce projet, il faut des fonds. Un devis estimatif de €12 600 /AN a été fait.

Ce montant est basé sur les coûts annuels de des frais de scolarité pour de petits écoliers de l'école Privée Laïque de Bonantonè situé à Douala (Cameroun) mais aussi les coûts de fonctionnement de la Fondation. Cependant, si la Fondation doit élargir son champs d'action vers d'autres écoles ou dans d'autres villes voir d'autres pays d'Afrique alors, il faudra il faudra beaucoup plus de fonds.

L'argent récolté sera dépensé pour : l'amélioration du matériel de sensibilisation du grand public (brochures, dépliants, site web, médias sociaux), la divulgation des projets auprès de l'opinion nationale et internationale, la recherche et les formes de coopération avec les parents, la Direction des écoles et les jeunes concernés.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu global des coûts annuels (de base) par rapport à notre premier projet (soutien de l'école Privée Laïque de Bonantonè):

Indication globale des coûts annuels

| | |
|---|------|
| Frais de scolarité pour 40 enfants (jardin d'enfants à 150 € par enfant et par an) | 6000 |
| Frais de réservation pour 40 enfants (à 40 € par enfant et par an) € 1600 | 1600 |
| Rénovation d'un bâtiment scolaire pour 8 salles de classe 381 € par salle de classe (€ 381 x 8) | 3053 |
| Le contractant coûte | 1832 |
| Divers (Activités sportives et culturelles + frais imprévus | 5000 |
| | |
| | |

Si la Fondation veut atteindre plusieurs organisations non-gouvernementales, mobiliser l'opinion nationale et internationale, entrer en coopération avec des organismes gouvernementaux et organisations non-gouvernementales, et toutes les institutions pouvant nous apporter de l'aide, cela entraînera des coûts. Il est actuellement difficile d'estimer le coût de ces démarches. La Fondation est gérée par les membres du Conseil d'Administration sur une base volontaire, pendant leur temps libre. Cela signifie qu'il est difficile d'estimer quand les choses peuvent être réalisées.

La Fondation n'est pas à but lucratif. Ceci est également décrit dans les statuts.

5.2 Comment la Fondation collecte des fonds

La Fondation est soutenue par : parrainage, dons, philanthropie, subventions, contribution d'activités, collecte de fonds.

La collecte de fonds se fait à petite échelle mais de manière efficace et directe, par exemple lors de contacts avec des relations, tant privées que professionnelles (amis, membres de familles, sympathisants etc).

Les activités culturelles de la **Fondation Afrikontakt Promotions** aux Pays-Bas servent à promouvoir les objectifs de la Fondation à Douala, au Cameroun.

Maintenir les contacts existants avec les donateurs et les organisations, les partenaires et collaborateurs, mais aussi recruter de nouveaux contacts/rerelations et donateurs. Cela peut se faire par exemple par courrier, par téléphone, par l'utilisation du multimédia et des médias sociaux.

Mener des actions pour obtenir des ressources financières. Cela peut se faire par des initiatives personnelles de personnes ou d'organisations.

Nous mentionnons brièvement ci-dessous les types de contributions.

Parrainage : accord commercial, visant à générer un profit pour les deux parties, par lequel une partie (le parrain) soutient une personne, une institution ou un événement financièrement et/ou matériellement et par lequel l'autre partie (le parrainé) offre une contrepartie équivalente étroitement définie qui aide le parrain à atteindre ses objectifs. Il s'agit d'un accord commercial (contrat de parrainage), d'une prestation et d'une contrepartie équivalente, d'un trafic à double sens.

Dons: trafic à sens unique. Donner de l'argent à une bonne cause donne un bon sentiment.

Subventions: contributions financières des autorités publiques et des organisations philanthropiques souvent destinées à permettre ou à maintenir certaines activités et installations, sous certaines conditions.

Collecte de fonds: la collecte de dons, toutes les formes de collecte de fonds supplémentaires.

La Fondation n'est pas à but lucratif et dépend des contributions des autres.

6. La gestion et l'utilisation des actifs

La **Fondation Afrikontakt Promotions**, en tant que fondation ANBI, est tenue à avoir une administration à claire et à jour, traçant l'état financier de la Fondation. Cette administration doit indiquer : les montants qui ont été payés en frais, les montants qui ont été dépensés pour la collecte de fonds et la gestion de l'institution. Cela s'applique également à tous les autres coûts, c'est-à-dire la nature et l'étendue des revenus et des actifs de l'institution.

Une fois de plus, nous tenons à souligner que les Directeurs de la **Fondation Afrikontakt Promotions** s'engagent volontairement. Ils ne reçoivent aucune rémunération. En cas de remboursement des frais, il s'agira tout au plus des frais de voyage ou des frais administratifs engagés. Aucun frais de vacance ne sera payé !

Les fonds reçus seront utilisés pour la mise en œuvre de l'objectif de la Fondation. La Fondation gère le numéro de compte IBAN : **NL44 INGB 0009 14455 52**

À la fin de l'exercice financier (qui va du 1er septembre d'une année au 31 août de l'année suivante), le trésorier clôture les comptes. À partir de ceux-ci sont établis les comptes annuels composés du compte de profits et pertes, des comptes annuels, du bilan et d'un état des recettes et dépenses pour l'exercice en question. Le Conseil d'Administration évalue et vérifie les documents et les approuve par le biais d'une signature et donne décharge au trésorier. Après approbation, un aperçu des documents est publié sur le site web.

7. Activités

La **Fondation Afrikontakt Promotions** soutient les écoliers de Douala au Cameroun avec les activités énumérées ci-dessous ;

1. Ecoliers / Jeunes;

- Uniforme scolaire et sports
- Matériel scolaire
- Mettre en place des programmes de promotion des talents
- Cours de citoyenneté pour les enfants (valeurs et normes),
- Cours d'appui pour les écoliers ayant des difficultés (compréhension préalable et en lecture)
- Activités sportives
- Activités culturelles, soirée de clôture
- Camps scolaires et excursions

2. La Fondation offre aux parents et aux administrateurs scolaires des aides telles que:

- Ateliers, conférences, formations et autres aides administratives
- Accompagner le traitement des aides reçues
- Engagement parental (soutien éducatif, promotion des comportements des parents et soirées à thème)
- Ateliers avec les associations de parents

La **Fondation Afrikontakt Promotions** organise également des réunions d'information aux Pays-Bas et à Douala au Cameroun, ces réunions sont destinées à tous ceux qui veulent y participer.

3. Réunions d'information / séminaires

- Administrateurs scolaires
- Volontaires
- Séminaires de formation pour les parents/tuteurs
- (Si nécessaire, visite de la maison avec le h.w. pédagogique)
- La sagesse des médias
- Les jeunes au travail ou à l'école
- Une école propre
- Intégration de deux mondes (Pays-Bas et Cameroun)
- Prévention de la toxicomanie

8. Aperçu des données Fondation

La **Fondation Afrikontakt Promotions** est une fondation enregistrée à Amsterdam, aux Pays-Bas, sous le numéro KvK 37099849, dont le siège social est situé à Vennewaard 346, 1824 KM Alkmaar.

Actuellement, la **Fondation Afrikontakt Promotions** est active avec deux sites à **Alkmaar (Pays-Bas)** et **Douala** au **Cameroun**. Notre bureau à **Alkmaar** fonctionne également comme notre bureau principal.

Le Conseil d'Administration se compose d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier ainsi que d'un membre du Conseil Général.

- Mr. **Patrick Ngambi / Président**
- Mr. **Joseph Mfomou / Trésorier**
- Mme **Conny Olde Olthof Secrétaire**
- Mme **Merel Louter / Communication**
- Mr. **Roger Nyang Toppo / Conseiller**
- Mme **Janny Steenman**
- Mme **Fenna Bom**
- M. **Lex Verzijlbergen**
- Mme **Suze van Beek**
- Mme **Chantale Lobè**
- Mr. **François Cyrille Ntone Ezzo**
- Mr. **Mboh John**
- Mr. **Café Djoh Charles**
- Mr. **Didier Mathieu Massin**
- Mme **Thérèse Manuella Medoua Mbarga**
- Mme **Marie-Claude Monny**

Le numéro d'identification fiscale (numéro RSIN) de la Fondation est le suivant : **815050641**

Le compte Bancaire /IBAN de la Fondation est : **NL44 INGB 0009 14455 52**

Numéro de la chambre de commerce(KvK): **37099849**

Toutes les informations sont publiées sur le site web et peuvent être téléchargées par les parties intéressées, voir www.afrikontakt.nl

Les contacts avec la fondation peuvent être pris via : info@afrikontakt.nl ou Vennewaard 346, 1824 KM Alkmaar.

9. Statut ANBI de la Fondation Afrikontakt Promotions

Statut-ANBI

La **Fondation Afrikontakt Promotions** a le statut ANBI, ce qui signifie que nous sommes enregistrés auprès de l'Administration des impôts et des douanes en tant qu'institution à but non lucratif. Vous trouverez plus d'informations sur ce que cela signifie ici <http://www.daargeefjeom.nl/wat-is-a-anbi/> et bien sûr sur www.belastingdienst.nl



En raison de ce statut, les règles fiscales pour les organismes d'intérêt public (ANBI) dans le domaine des dons, des successions et de la déduction des dons (impôt sur le revenu et sur les sociétés) sont en vigueur. Seuls les établissements qui ont été désignés comme ANBI par le Belastingdienst peuvent bénéficier des avantages fiscaux.

Cette reconnaissance est également importante pour les personnes qui soutiennent la **Fondation Afrikontakt Promotions**. Pour l'impôt sur le revenu (IB), ils ne peuvent bénéficier de la déduction pour dons que pour les dons à une institution qui a une disposition du Belastingdienst. Un aperçu des institutions qui sont reconnues comme ANBI peut être trouvé sur le site web du Belastingdienst et www.anbi.nl.

La **Fondation Afrikontakt Promotions** a été désignée par le Belastingdienst comme institution de prestations générales (ANBI) et peut donc profiter des avantages fiscaux, tels que :

- Un ANBI n'a pas à payer de droits de succession ou de donation sur les héritages et les donations.
- L'ANBI reçoit dans l'intérêt public.
- Les prestations qu'un ANBI effectue dans l'intérêt général sont exemptées du droit de donation.
- Un donateur peut déduire ses dons de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés (dans le cadre des règles applicables, bien entendu).

Un ANBI doit se conformer à un certain nombre de règles. La **Fondation Afrikontakt Promotions** respecte ces règles. Les règles auxquelles notre Fondation adhère peuvent être décrites comme suit :

- Le "critère du pouvoir de disposition" : un Directeur et/ou un Responsable Politique ne peut pas disposer des avoirs de la Fondation comme s'ils lui appartenaient. Ce critère garantit le fait que la Fondation est indépendante des donateurs et des bénéficiaires. Une personne physique ou morale en position de Directeur et/ou de Décideur Politique ne peut donc pas avoir la majorité du contrôle sur les avoirs de la Fondation.
- Le "critère de dépense" : une ANBI ne peut pas détenir plus de capital que ce qui est raisonnablement nécessaire pour la continuité des activités prévues dans le cadre de l'objectif de l'institution. L'objectif du critère de dépense est d'éviter la thésaurisation des avoirs. Quel est le capital qu'un ANBI peut détenir en tout état de cause ? Les biens (ou leurs composantes) qui ont été acquis sous forme de legs (par héritage) ou de donations, dont le testateur ou le donateur a déterminé que seuls les revenus de ces biens peuvent être utilisés aux fins de l'ANBI (avoirs permanents). Bien entendu, le rendement doit alors être effectivement utilisé pour les besoins de l'ANBI et ne peut être détenu sous forme de capital. Les biens dont l'entretien résulte de la finalité d'un ANBI. Les fonds qui sont nécessaires à la réalisation de l'objectif.

- Les Décideurs Politiques (les Directeurs) ne peuvent recevoir aucune rémunération autre que l'indemnisation des dépenses encourues. Ils peuvent également, s'ils y ont droit, recevoir une indemnité de vacance qui n'est pas excessive.
- Un ANBI doit avoir un plan d'action à jour. Il s'agit d'un document qui donne un aperçu de la manière dont l'objectif de l'ANBI est mis en œuvre. Il peut également s'agir d'un plan politique pluriannuel. Le plan doit donner des indications sur : les activités menées par l'institution, la manière dont l'institution souhaite lever des fonds, la gestion des actifs de l'institution, l'utilisation des avoirs de l'institution.
- Les coûts de la collecte de fonds et les frais de gestion doivent être raisonnablement proportionnels aux dépenses (rapport entre les coûts et les dépenses). Les coûts de la propagande, de la publicité et des relations publiques sont des exemples de coûts de la collecte de fonds. Il en va de même pour les coûts liés à l'obtention de revenus provenant de collectes, de campagnes de mailing, de dons, d'héritages, de loteries et de subventions. Les frais d'administration sont un exemple de frais de gestion.
- Les statuts/règlements de la Fondation doivent indiquer le but, qui sert un intérêt général, auquel l'excédent sera consacré en cas de dissolution de la Fondation.
- Un ANBI est obligé de tenir des registres. Cette administration doit indiquer : quels montants (par Directeur) ont été versés en indemnités de frais et en jetons de présence, quels montants ont été dépensés pour la collecte de fonds et l'administration de l'institution. Cela s'applique également à tous les autres coûts, à la nature et à l'étendue des revenus et des actifs de l'institution.
- Grâce aux mesures de stimulation du gouvernement central, il est plus avantageux de faire un don à la **Fondation Afrikontakt Promotions** en raison de notre statut ANBI. Par exemple, vous pouvez déduire un supplément de 25 % de l'impôt en tant que particulier en raison de la loi sur les dons. Vous pouvez également en savoir plus à ce sujet sur le site www.daargeefjeom.nl.

10. Communication

Rapports annuels

Chaque année, la **Fondation Afrikontakt Promotions** tiendra son groupe cible informé des activités/projets entrepris :

- Un rapport financier annuel
- Un bref contenu du rapport annuel
- Bulletins d'informations

Le rapport financier annuel montre les performances de la **Fondation Afrikontakt Promotions** au cours de l'année en question. Cette performance est donc exprimée en chiffres.

Le contenu du rapport annuel et du bulletin d'information présente de manière brève et concise les activités menées au cours de l'année et leur déroulement.

Website

Stichting Afrikontakt Promotions a un nom de domaine appelé <http://www.afrikontakt.nl>.